

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 14 MARS 2018**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le quatorzième jour de mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

15098-18 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.3 : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Reconnaissance à titre de ville d'accueil des réfugiés.
- 2.- Le point 3.2.1 A) est retiré.
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

15099-18 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 21 février 2018 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec, prend son siège.

PV2018-03-14

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

A) **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Règlement 1645**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 1645 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15100-18 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1645 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B) **Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois**

B.1 **Règlement 401-14**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 401-14 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15101-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 401-14 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

PV2018-03-14

B.2 **Règlement 401-15**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 401-15 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15102-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 401-15 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B.3 **Règlement 401-16**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 401-16 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15103-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 401-16 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

B.4 **Règlement 402-01**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 402-01 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15104-18 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 402-01 de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FDT - Priorités d'intervention 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) avec le MAMOT le 23 juillet 2015;

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir et adopter les priorités d'intervention pour le terme 2018-2019 en fonction des objets du Fonds de développement des territoires conformément à l'article 9 de ladite entente;

EN CONSÉQUENCE;

15105-18

Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte les priorités d'intervention pour le terme 2018-2019 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de Développement des territoires (FDT), le tout retrouvé sous la cote « document 2.2 » des présentes.

ADOPTÉE

2.2 FARR - Amélioration du réseau cyclable

Point d'information : Le préfet de la MRC mentionne que la MRC du Haut-Richelieu bénéficiera d'une aide financière de 413 967\$ dans le cadre de l'amélioration du réseau cyclable du territoire, le tout puisé du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR).

2.3 Saint-Jean-sur-Richelieu - Reconnaissance à titre de ville d'accueil des réfugiés

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de dix ans, la MRC du Haut-Richelieu constituée de 14 municipalités dont Saint-Jean-sur-Richelieu, est impliquée vis-à-vis le soutien et l'accueil des immigrants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a démontré l'engagement du milieu municipal pour l'attraction de main-d'œuvre immigrante pour les entreprises de la région;

CONSIDÉRANT le leadership et le dynamisme de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement à l'accueil de réfugiés et la dispense de services appropriés;

PV2018-03-14

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre accrus des entreprises du Haut-Richelieu qui ont environ 900 postes à combler pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT l'expertise d'organismes dans le domaine depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT le dynamisme et la diversité des entreprises du territoire qui, pour plusieurs, sont en développement;

CONSIDÉRANT la position géographique stratégique dont bénéficient les entreprises du Haut-Richelieu situées à proximité et à mi-chemin de la métropole montréalaise et des États-Unis;

CONSIDÉRANT la problématique de rareté de main-d'œuvre qui sera maintenue, voire amplifiée dans les prochaines années dans la MRC du Haut-Richelieu sans l'apport de l'immigration dû au vieillissement de la population et aux départs massifs à la retraite de travailleurs plus âgés;

CONSIDÉRANT la reconnaissance par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu comme un pôle en immigration en Montérégie depuis plus de dix ans (2007);

CONSIDÉRANT l'existence et l'expertise développée depuis plusieurs années par l'organisme Droit à l'emploi et de son service L'ANCRE (l'accueil et l'Accompagnement des Nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi) qui agit comme organisme pivot sur le territoire pour favoriser le recrutement, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes dans la MRC Haut-Richelieu, ceci grâce à l'appui financier du ministère de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion et d'Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT la mobilisation du milieu et des acteurs en place qui ont permis ces dernières années l'accueil de personnes réfugiées, dont des familles syriennes (près d'une dizaine);

CONSIDÉRANT la contribution financière octroyée par la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (2016) et de la MRC du Haut-Richelieu (2016-2018) en appui à L'ANCRE et La Porte ouverte, pour favoriser le recrutement de personnes réfugiées et de demandeurs d'asile;

CONSIDÉRANT l'existence sur le territoire de deux Tables de concertation, l'une regroupant les principaux intervenants économiques (Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu, Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu, députés provinciaux et fédéraux, MRC du Haut-Richelieu, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et des entreprises) et l'autre réunissant les Partenaires en immigration du territoire (Cégep Saint-Jean, Commission scolaire, Centre local d'emploi, groupes communautaires, ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, etc.) ayant pour but de favoriser l'immigration sur le territoire, contrer les obstacles à l'intégration et offrir une terre d'accueil de qualité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, comptant 96 371 habitants est la deuxième ville en importance en Montérégie et la 11^e plus peuplée au Québec;

CONSIDÉRANT le nombre et la qualité des ressources et services en place concernant le transport en commun, les établissements scolaires, de santé, de loisirs, de parcs, etc.;

CONSIDÉRANT l'existence de services en matière de francisation pour les adultes en emploi et sans emploi;

CONSIDÉRANT le besoin de renforcement de ressources en matière d'accueil, d'aide à l'installation et à l'établissement des personnes immigrantes dont les personnes réfugiées, les demandeurs d'asile et autres personnes issues de l'immigration et admises au Québec ;

EN CONSÉQUENCE;

15106-18 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu demande qu'à l'instar des 13 autres villes au Québec, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu soit reconnue, par le gouvernement du Québec, comme une ville d'accueil pour les personnes réfugiées;

QUE des ressources additionnelles soient octroyées pour le Haut-Richelieu afin de renforcer les services d'accueil et d'accompagnement relatifs à l'installation et l'établissement des nouveaux arrivants issus de l'immigration.

ADOPTÉE

3.0 **FONCTIONNEMENT**

3.1 **Finances**

3.1.1 **Comptes - Factures**

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 3.1.1» des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

15107-18 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 3.1.1» totalisant un montant de 1 096 284,68 \$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

3.1.2 **Entretien extérieur 2018-2019-2020 - Octroi de contrat**

15108-18 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie le contrat pour l'entretien extérieur du siège social de la MRC du Haut-Richelieu à la firme F2 Entretien d'espace vert et ce, pour les saisons 2018, 2019 et 2020, totalisant un montant de 13 500 \$, taxes en sus, le tout en conformité de la soumission déposée le 1^{er} mars 2018;

D'AUTORISER le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer les documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.2 **Divers**

3.2.1 **Demandes d'appui**

PV2018-03-14

A) **Pôles régionaux d'innovation**

Point retiré de l'ordre du jour.

B) **Projet de Plan de développement de la rivière Richelieu**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines de la rivière Richelieu, avec l'accompagnement du CETHR, travaillent à la mise en œuvre d'un Plan de développement de la rivière Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

15109-18 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie la mise en œuvre du Plan de développement de la rivière Richelieu via un produit structurant donnant accès à la rivière pour les touristes, excursionnistes et citoyens et offrant des attraits et services aux plaisanciers.

ADOPTÉE

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Ruisseau Hazen, branche 13 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir**

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

15110-18 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le ruisseau Hazen, branche 13, à savoir:

Groupe PleineTerre inc. (016-097-046)	68,86\$
Groupe PleineTerre inc.	1 914,71\$
Les Entreprises Réal Carreau inc.	11 843,80\$
Groupe PleineTerre inc.	172,46\$
Groupe PleineTerre inc.	2 459,41\$
Frais de piquetage	30,75\$
Frais d'administration	832,27\$
Total	17 322,26\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire, sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

4.2 Cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7 - Municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

15111-18 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7, à savoir:

Groupe PleineTerre inc. (017-055-028)	6 282,63\$
J.A. Beaudoin Construction Ltée.....	17 233,72\$
Frais postaux	115,69\$
Frais de piquetage	103,23\$
Frais d'administration	747,21\$
Total	24 482,48\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir aux municipalités concernées leur quote-part pour les frais encourus dans ce dossier à raison de 98,82% pour Saint-Alexandre et 1,18% pour Sainte-Anne-de-Sabrevois et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

4.3 Services professionnels - Entretien de cours d'eau - Appel d'offres

15112-18 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres au sein du SEAO pour les services professionnels relatifs au nettoyage et à l'aménagement de cours d'eau, le tout pour une période s'échelonnant de 1 à 3 ans.

ADOPTÉE

PV2018-03-14

5.0 **VARIA**

5.1 **Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

Document 1) Conciliation bancaire pour la période « février 2018 ».

Document 2) Gouvernement du Québec - Communiqué de presse - Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) : Aide financière de 5,7 M\$ pour la réalisation de 18 projets dans la région de la Montérégie.

M. Claude Leroux fait état de sa participation à quelques séances de travail au sein de DIHR.

Mme Danielle Charbonneau fait état de sa participation à une rencontre dans le cadre de la mise en œuvre de l'entente de développement culturel.

Mme Renée Rouleau fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc. ainsi qu'à quelques réunions de travail.

M. Martin Thibert fait état de sa participation à une réunion du conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu inc.

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15113-18 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Desmarais,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 14 mars 2018.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier